



DELIBERATION RDG-CS-25-024

Objet : Budget primitif 2025 / Adoption de la décision modificative n° 1

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le vendredi 05 décembre 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires** : M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants** : M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 28/11/2025

Etaient présents :

- **Membres titulaires** : Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Membres suppléants avec voix délibérative** : M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie VANOUKIA

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 5 :

4 présents et 1 délégation de vote : Mme Maryse ETZOL à Mme Sylvie VANOUKIA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

Le budget primitif 2025 a été adopté par délibération RDG-CS-25-004 du 14/04/2025 pour un montant global de 39 462 588,98 € répartis comme suit :

SECTION	BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	BUDGET TOTAL
INVESTISSEMENT	15 152 306,06	15 152 306,06	15 152 306,06
FONCTIONNEMENT	24 310 282,92	24 310 282,92	24 310 282,92
TOTAL DU BUDGET 2025	39 462 588,98	39 462 588,98	39 462 588,98

La décision modificative soumise à votre approbation vise à intégrer de nouvelles recettes, à autoriser de nouvelles dépenses et à ajuster la répartition des crédits budgétaires entre les chapitres. Elle prend également en compte l'application de la règle du prorata temporis pour la comptabilisation des amortissements.

Après intégration de ces ajustements, le budget 2025 s'établira comme suit :

SECTIONS	BUDGET 2025 (BP + DM)	
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	15 177 306,06	15 177 306,06
FONCTIONNEMENT	24 379 445,53	24 379 445,53
TOTAL DU BUDGET (BP+ DM) 2025	39 556 751,59	39 556 751,59

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-2978/AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des Routes de la Guadeloupe

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,

Vu la délibération RDG-CS-25-004 du 14/04/2025,

Vu le rapport du Président,

Vu le budget de Routes de Guadeloupe,

Après en avoir délibéré par :

05 voix : POUR,

0 voix : CONTRE

0 ABSTENTION,

DECIDE :

Article 1 : D'apporter au budget primitif 2025 les modifications ci-après et d'approuver la décision modificative n°1 par chapitre, comme suit :

** SECTION INVESTISSEMENT **					
Sens	Chap	Nature	Libellé	DEPENSES	RECETTES
R2	040	28051 à 28188	Opération d'ordre de transfert entre sections Montant total des Amortissements -		25 000,00
R1	13	1312	Subvent d'invest rattachées aux actifs amortissables - REGION		600 000,00
R1	13	1322	Subvent d'invest rattachées aux actifs non amortissables - REGION		-600 000,00
S/TOTAL :				0,00	25 000,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			0,00		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			0,00		
		21828 - DGAOT	-635 000,00	25 000,00	
		215731 - DGAOT (Acquisition engins et matériels de voirie)	660 000,00		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			0,00		
S/TOTAL :				25 000,00	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			(Recettes = Dépenses)	25 000,00	25 000,00

** SECTION FONCTIONNEMENT **					
Sens	Chap	Nature	Libellé	DEPENSES	RECETTES
D2	042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	25 000,00	
R1	70	70323	RODP EDF - Régularisation (BP 51514 I / Encaissement 52 018 I)		504,00
R2	70	70323	RODP ORANGE - Régularisation après encaissement		18 753,11
R1	70	704	Travaux Atelier / Régularisation budgétaire		9 855,50
R1	74	7472	Conseil Régional (Dotation fonctionnement courant)		40 000,00
R1	74	7473	Conseil Départemental (Dotation fonctionnement courant)		
R1	74	74771	FONDS SOCIAL EUROPEEN (TR Ratt / Encaiss avec 50 I en moins)		50,00
SITOTAL :				25 000,00	69 162,61
D1	Chapitre 011: Charges à caractère général		0,00	44 162,61	
D2	- Compte 6185 :		22 000,00		
D3	- Compte 611 - DGAOT:		20 196,55		
D1	Chapitre 012: Charges du personnel		0,00		
D1	Chapitre 65: Autres de charges de gestion /Compte 65748		1 966,06		
D1	Chapitre 67: Charges exceptionnelles		0,00		
SITOTAL :				44 162,61	0,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				(Recettes = Dépenses)	69 162,61

Le budget total 2025 s'établit après cette décision modificative à :

SECTIONS	BUDGET 2025 (BP + DM)	
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	15 177 306,06	15 177 306,06
FONCTIONNEMENT	24 379 445,53	24 379 445,53
TOTAL DU BUDGET (BP+ DM) 2025	39 556 751,59	39 556 751,59

Article 2 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et transmise au représentant de l'Etat dans le département. Elle fera l'objet de publicité selon les normes en vigueur.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, ou via l'application Télérecours citoyens accessible depuis l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 05/12/2025

La secrétaire de séance


Sylvie VANOUKIA

Le Président de séance


Philippe DÉZAC



Publiée le : 10/12/2025